



Délais de livraison pour un gérant

Par **Marco**, le **12/01/2009** à **17:41**

Bonjour,
Je suis gérant d'une société et j'ai un litige avec un client.
En effet, j'ai vendu un ensemble canapé et fauteuils cuir à un client pour une valeur de 3000 €.
Je n'ai pas respecté la date du délais de livraison. Je suis en retard de 15 jours.
Le client veut annuler et m'a envoyé une lettre recommandée.
On m'a annoncé que j'avais moi aussi des droits et que je disposais d'un délais de 60 jours ouvrés à compté de la date d'execution de la dite livraison pour livré le client.
Je voudrais savoir si c'est vrai et au quel cas, quels sont mes droits...
Merci à vous de me répondre.
Cordialement.
M. FILANCIA MARCO